



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2020

L'an deux mille vingt, le vingt trois janvier, à 20h, le conseil municipal, dûment convoqué en date du dix-sept janvier 2020, s'est réuni en Mairie de Larajasse sous la présidence de Monsieur Fabrice BOUCHUT, Maire

Etaient présents : Fabrice BOUCHUT, Anne DITCHFIELD, Franck GUILLON, Régis GUINAND, Jean Michel CALVI, Marie Andrée COUTURIER, Christiane FONT, Karine FONT, Christine DENIS, Anne Sophie BOUTEILLE, Franck ESSERTEL, Marie Christine PONCET, Geneviève FAYOLLE, Lionel MILETIC (arrive à 20h50)

Absents :

Excusés : Jérôme GUBIEN, Claude GOY

Pouvoirs : Lionel MILETIC à Fabrice BOUCHUT, Claude GOY à Marie Christine PONCET

Secrétaire de séance (L2121-15 CGCT) : Jean Michel CALVI

▪ **Approbation du compte-rendu de la séance précédente**

Le compte-rendu de la séance précédente en date du 12 Décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

▪ **Délibérations**

⇒ ***N° 2020-01 : Fixation par élève du budget des fournitures scolaires***

Monsieur le Maire explique que chaque année scolaire, la commune de Larajasse participe au financement des fournitures scolaires de l'école publique.

Monsieur le Maire propose, pour l'année 2020, un budget de 47€ par élève, soit un montant de 3 525 € pour 75 élèves, ainsi qu'un crédit direction de 150 €.

Adopté à l'unanimité

⇒ ***N° 2020-02 : Subvention dans le cadre du contrat d'association avec l'école Saint François***

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a mis en place un forfait communal scolaire pour attribuer l'aide financière annuelle par élève à l'école privée Saint François, en relation avec les dépenses effectuées annuellement pour un élève de l'école publique. Le mode de calcul permet de déterminer annuellement le coût de fonctionnement de l'école publique. Ce coût, ramené à l'élève, permet de déterminer le forfait scolaire par élève que la commune ne doit pas dépasser dans le cadre de la prise en charge des dépenses de fonctionnement de l'école privée.

Monsieur le Maire dit que l'ensemble des dépenses afférentes à l'école publique pour l'année 2020 ayant été prises en compte, le coût de revient d'un élève scolarisé à l'école publique est de 547,40 €.

Monsieur le Maire propose ainsi de verser une subvention de fonctionnement à l'école privée établie sur la base de 547,40 € par élève, pour 70 élèves, soit un montant total de 38 318 € pour 2020.

Adopté à l'unanimité

- **Questions diverses**

⇒ **Commission Urbanisme**

- Pour rappel, l'enquête publique sur la révision du PLU a lieu entre le 13 Janvier 2020 et le 14 Février 2020. Un commissaire enquêteur est présent lors de quatre permanences pour recevoir le public aux dates suivantes :
 - **Lundi 13 Janvier 2020, de 9h00 à 12h00**
 - **Samedi 25 Janvier 2020, de 9h00 à 12h00**
 - **Mercredi 05 Février 2020, de 9h00 à 12h00**
 - **Vendredi 14 février 2020, de 14h00 à 17h00**

Informations diverses

- Enrobé à chaud : a été effectué au chemin du Pinay et aux Joinets (ce chemin sera terminé en 2020)
- Recrutement : David BARROUX est le nouveau responsable des services techniques
- Vœux du maire : malgré quelques petits problèmes techniques, beau succès populaire avec près de 350 personnes
- Souris au Soleil Couchant : une entreprise spécialisée est intervenue pendant les fêtes afin d'installer des pièges homologués
- PLU : Nous avons reçu à ce jour les remarques de différents personnes publiques associées (dont la DDT et la Chambre de l'Agriculture). Nous allons intégrer ces dernières pour amender notre projet (suppression de quelques changements de destination, précisions sur les corridors écologiques...)
- Sainte Barbe : s'est très bien déroulée en présence de plus de 150 personnes.
- Contentieux - salle d'évolution du groupe scolaire : L'architecte a fait appel de la décision de l'expert.
- Adhésion au Groupement des 4 Cantons pour 2020 (564 €)
- Adhésion à l'association nationale des élus de montagne pour 2020 (357.78 €)
- Parking Eglise de l'Aubépin : il est désormais quasi terminé
- Panneaux de signalisation et d'agglomération : certains ont été dégradés mais ont tous été récupérés... nous les faisons réparer. Par contre d'autres ont été volés et nous devons donc les remplacer
- Guirlandes : elles ont été retirées semaine dernière. Nous ferons un point sur leur état avant de les ranger jusqu'à Noël prochain.
- Mesure du Radon : nous devons la faire dans tous nos bâtiments recevant des enfants
- Locations au Pôle d'animation ; 25 300 € de recettes en 2019, ce qui représente 57 locations, dont 6 locations de la salle de sport faites par des personnes, associations ou entreprises extérieures à la commune, dont 3 faites en semaine, sur 6
- « Noël autrement » organisé par le centre socio culturel : 152 personnes ont participé
- Les commissions de sécurité sont passées à la Maison de Retraite et au centre d'accueil la semaine dernière. Nous allons signer des contrats pour chaque ERP (Etablissement recevant du public) pour vérifier de façon annuelle l'électricité et de façon triennal le système désenfumage
- En ce moment : exposition « Les pierres ont la parole » à la Maison de Pays, à St Martin en Haut et exposition de photos
- Vente du dernier terrain de la zone d'activité de Bel Air : le permis de construire a été déposé
- Point sur le projet de terrain synthétique ; un comité de pilotage a été créé avec des élus et certains représentants du club de football. Un premier travail a été fait sur les différents types de revêtement. Pour cela, deux terrains ont été visités dans un premier temps ; St Martin en Haut et Mornant. Ce sont des matériaux synthétiques, inertes. Les matériaux sont les mêmes à St Martin et Mornant mais les billes sont différentes. Elles sont rondes à St Martin et plutôt déchetées à Mornant. Les aspects et les ressentis sont différents. Les billes rondes donnent un aspect plus dur. Les billes déchetées sont beaucoup plus souples. Ces deux sortes de billes sont recyclables. Il faut entretenir le stade car les billes se déplacent et il faut donc passer une brosse régulièrement. Une visite a aussi été faite au stade de Chazelles sur Lyon qui a été fait il y a une dizaine d'années. Le revêtement est du caoutchouc noir. Entretien très régulier et donc terrain en très bon état. Une visite sera prévue par la suite à Haute Rivoire car le revêtement est encore différent (liège). Concernant les financements, nous sommes toujours en attente de la réponse de la Région Auvergne Rhône Alpes quant à notre demande de subvention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50

Le prochain Conseil Municipal se tiendra le Jeudi 20 Février 2020, à 20h00, en Mairie